Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260713-202606011-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Date de la convocation : 23/06/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 19

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Axelle LE DUIGOU, Marie-Christine BATTEUX, Fabien FOUCHER, Valérie GAUDION, Laurence LOISON Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE Conseillers Municipaux

Absents :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Gael MAIGNAN donne pouvoir à Joseph JEULAND

Secrétaire de séance : Bruno COULOMBET

Délibération 2026.06.011

Enfance- Modification du règlement intérieur du conseil municipal des enfants

Madame Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose

Vu la convention internationale des droits de l'Enfant,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021.06.001 portant création d'un conseil municipal des enfants en date du 29 juin 2021,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260713-202606011-DE

Considérant que le projet de règlement intérieur a été validée par la commission Enfance qui s'est réunie le 25 juin 2026.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les modifications apportées au règlement du conseil municipal des enfants annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS (Ille-et-Vilaine)